

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 09 juin 2023

Présents : Jean-Louis BALME, Luc ATGER, Véronique ATGER, Elisabeth BOULAT, Gilbert COMMANDRE, Anne-Marie FOLCHER, Daniel RUCKERT, Marc VARIN d'AINVELLE, René VOLPILIERE.

Absents et excusés : Gérard COGNET et Véronique DUBUS.

.....

Election d'un délégué et de trois suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023 :

Jean-Louis BALME est élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Gilbert COMMANDRE, René VOLPILIERE et Elisabeth BOULAT sont élus en qualité de délégué suppléants.

Base d'adresses locales : découpage des voies :

Monsieur le Maire présente le découpage des voies qui a été établi par la Poste et propose à chaque conseiller municipal de choisir, pour la prochaine réunion, les noms à donner aux rues de son village.

Régularisation des deux voies communales non cadastrées : réponses des financeurs :

Monsieur le Maire informe que la Préfecture n'accordera pas de subvention pour ce projet car il n'est pas éligible à la DETR. En revanche, le Département a donné son accord de principe pour une subvention exceptionnelle d'un montant compris entre 8 000 et 10 000 €. Le conseil municipal valide la poursuite de ce projet.

Révision des tarifs des services de l'eau et de l'assainissement :

Monsieur le Maire rappelle les tarifs en vigueur :

Tarifs de l'eau :

- Abonnement annuel au réseau AEP :40.00 € HT
- Eau : - 1^{ère} tranche (consommation eau de 0 à 120 m³) :1.40 € HT / m³
- 2^{ème} tranche (consommation eau > 120 m³) :1.00 € HT / m³
- Redevance pour pollution domestique :Fixée par l'Agence de l'Eau

Tarifs de l'assainissement :

- Abonnement annuel au réseau d'assainissement :80.00 € HT
- Eau consommée :1.80 € HT / m³
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : Fixée par l'Agence de l'Eau.

Il rappelle :

- que la commune a engagé des programmes d'investissement pour l'alimentation en eau potable du Grand-Altier, de la Maison-Blanche et des 4 villages de l'ancienne section de L'Habitarelle.
- que la compétence eau et assainissement devrait être transférée à la Communauté de communes au 01/01/2026 et que le prix de l'eau subira, à ce moment-là, une hausse par rapport au prix actuel.

Pour ces raisons, il propose d'augmenter déjà un peu le prix de l'eau, soit une augmentation de 0,10 €/m³.

Le conseil municipal accepte cette proposition et décide de ne pas augmenter les tarifs de l'assainissement.

Révision du règlement du service de l'eau et fixation d'un tarif pour le remplacement des compteurs en cas de gel ou de détérioration :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de réviser le règlement du service d'eau potable de la commune en y ajoutant la clause suivante : « en cas de gel du compteur, par négligence du propriétaire, ou en cas de détérioration du compteur par le propriétaire, celui-ci devra régler à la commune les frais de remplacement du compteur au tarif forfaitaire de 100,00 € TTC ».

Il donne lecture du nouveau règlement du service des eaux qu'il soumet à l'approbation du conseil municipal.

Le conseil municipal accepte le nouveau règlement du service des eaux, fixe le montant du raccordement au réseau public d'eau potable à la somme forfaitaire de 350,00 € TTC, fixe le montant du remplacement du compteur, en cas de gel par négligence du propriétaire, ou en cas de détérioration du compteur par le propriétaire, à la somme forfaitaire de 100,00 € TTC.

Zonage prairies sensibles :

Monsieur le Maire donne lecture du projet de motion contre la classification en prairies sensibles des zones déjà classées en « Natura 2000 ».

Le conseil municipal adopte la motion présentée demandant l'annulation du classement prairies sensibles et des contraintes qui en découlent.

Questions diverses :

Projet d'AEP des 4 villages de l'ancienne section de L'Habitarelle :

Monsieur le Maire donne les résultats de l'enquête réalisée auprès des habitants des 4 villages :

	Nombre de questionnaires envoyés	OUI (souhaite que la commune réalise une AEP pour desservir les 4 villages)	NON (ne souhaite pas que la commune réalise une AEP pour desservir les 4 villages)	Ne se prononcent pas	N'ont pas répondu
Rabeyrals	20	20	0	0	0
L'Habitarelle	5	4	0	1	0
Valfournès	9	6	0	3	0
Villespasses	18	12	3	0	3
TOTAUX	52	42	3	4	3
%	100 %	80,77 %	5,77 %	7,69 %	5,77 %

Les réponses étant majoritairement favorables, le projet sera poursuivi.

Monsieur le Maire rend compte de la réunion qui a eu lieu avec le service SATEP du Département :

Si la commune projette de prélever l'eau dans un ruisseau, il conviendra alors de laisser un débit réservé du cours d'eau et une autorisation devra être demandée auprès du service de la DREAL.

Le service du SATEP nous conseille plutôt de chercher des sources abondantes et d'en mesurer les débits pendant un an.

Monsieur le Maire indique que M. Dominique Robbit, habitant du village de Rabeyrals, a fait un travail de prospection de sources qui seraient susceptibles d'être utilisées. Les débits actuels des sources de Berlière, Peyronnet, Font des Douzes et Les azégates sont importants. Elles ont été jaugées début juin et les mesures seront poursuivies durant cet été et l'automne pour voir comment ces sources se comportent dans le temps.

Remerciements de l'Association Sculptures en Liberté :

Monsieur le Maire fait part du mail de l'association qui remercie la commune pour la subvention qu'elle lui a allouée.